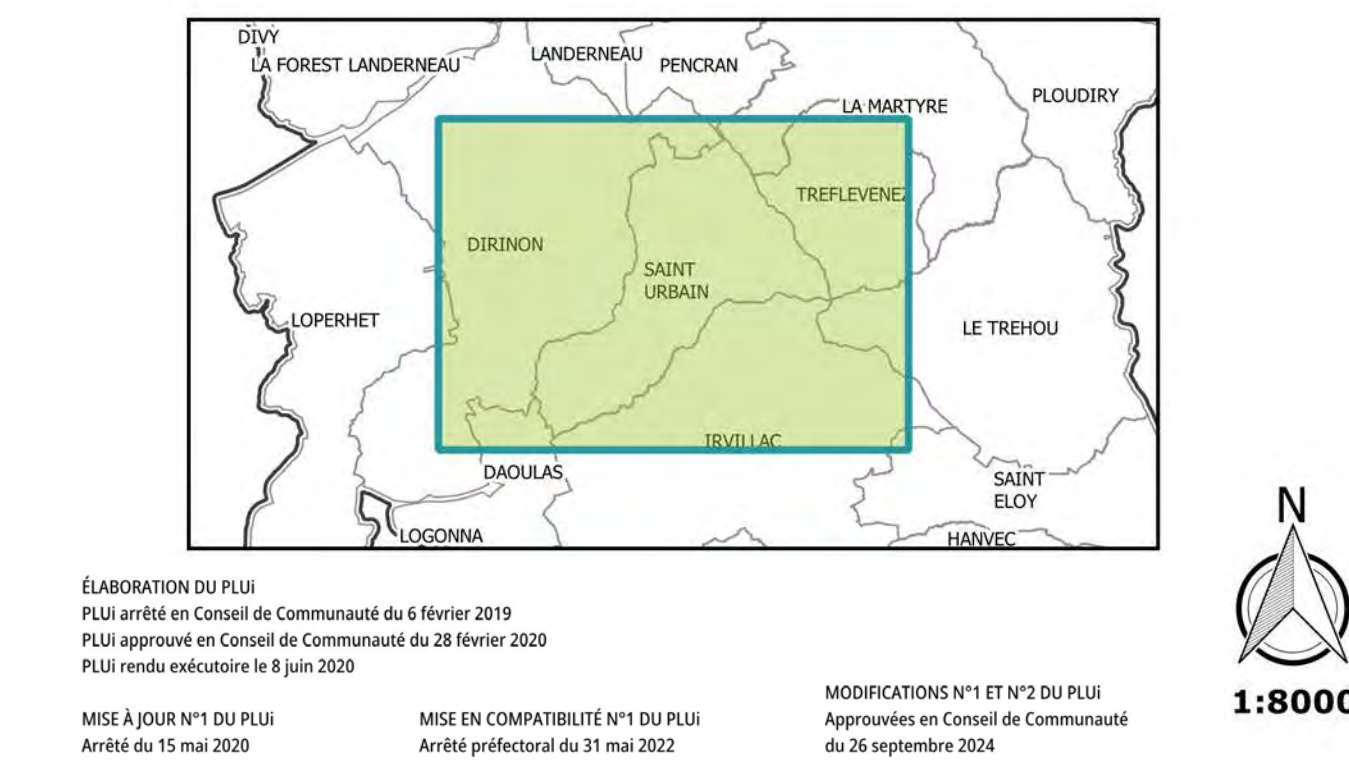




PLUI de la Communauté d'Agglomération
du Pays de Landerneau-Daoulas

Commune de Saint-Urbain

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE (SUP)



(ÉLABORATION DU PLUI)
PLUI arrêté en Conseil de Communauté du 6 février 2019
PLUI approuvé en Conseil de Communauté du 28 février 2020
PLUI rendu exécutoire le 3 juin 2020

MISE À JOUR N°1 DU PLUI
Arrêté du 15 mai 2020

MISE EN COMPATIBILITÉ N°1 DU PLUI
Arrêté préfectoral du 31 mai 2022

MODIFICATIONS N°1 ET N°2 DU PLUS
Approuvées en Conseil de Communauté
du 26 septembre 2024

- LEGENDE**
- AC1_Protection des Monuments Historiques**
- Classé (donnée surfacique)
 - Inscrit (donnée surfacique)
 - Classé
 - Inscrit
- AS1_Conservation des eaux potables et minérales**
- Périmètre de protection immédiate
 - Périmètre de protection éloignée
 - Périmètre de protection rapprochée
- I1_Maitrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz**
- Maitrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz (Canalisation Compagnie Electrique de Bretagne non cartographiée à ce jour_cf. arrêté)
- I4_Protection des lignes électriques**
- Hors tension
 - Poste 0,63 kV
 - Poste 225 kV
 - Poste 400 kV
- PT1_Protection contre les perturbations électromagnétiques**
- Zone de garde
 - Zone de protection
 - Emprise
- PT2_Protection centres radioélectriques**
- Zone primaire de dégagement
 - Zone secondaire de dégagement
 - Zone spéciale de dégagement
 - Secteur de dégagement
- PT3_Protection des Réseaux de Télécommunication**
- Zone d'exploitation
- T1_Servitude de voisinage d'une voie ferrée**
- Zone de protection
- T7_Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement**
- Zone de protection

